



Liste des délibérations Conseil municipal du Vendredi 03 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Par suite d'une convocation en date du 26 juin 2026, les membres composant le conseil municipal de LOUBEYRAT se sont réunis, Salle polyvalente, le 03 juillet 2026 à 18 heures sous la présidence M. Lionel GUILLOT, le Maire.

Présents : M. GUILLOT Lionel, le maire

Mme BARADUC Gaëlle [arrivée à 18h40], M. BERTHELOT Laurent, Mme BONNARD-MAZZOLINI Claire, M. BRUNEL Richard, M. CORSO Grégory, M. DUMAS Christophe, Mme EYDIEUX Marianne, Mme FAIDIT Catherine, Mme GARDARIN Evelyne, M. GUILLEMOT Jean-Michel, Mme LE BLANC Anne-Clotilde, Mme MENUGE Marie-Claire, Mme MONTBOBIER Murielle.

Excusé : M. RUDELLE Dorian ayant donné procuration à Mme EYDIEUX Marianne

Absent : /

M. BERTHELOT Laurent a été élu secrétaire de séance.

Décisions du Conseil municipal :

- **Délibération n° 2026-07-001 examinée le 03/07/2026 – Ressources humaines : création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet.**

A l'unanimité, le conseil municipal valide la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 28/35^{ème} à l'école de Loubeyrat.

- **Délibération n° 2026-07-002 examinée le 03/07/2026 – Budget : abonnement CANVA Pro.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère favorablement à la souscription d'un abonnement d'une année à CANVA Pro, logiciel de création graphique, pour un montant de 110 euros. Un remboursement sera effectué à l'agent qui s'occupera de la souscription.

- **Délibération n° 2026-07-003 examinée le 03/07/2026 – Budget : festival de la Glacière.**

Afin de proposer une offre culturelle au plus près des habitants, M. Grégory CORSO, conseiller délégué à la vie culturelle, propose d'allouer un budget de 2 640 euros pour l'année 2026 pour l'organisation de 3 concerts. Ces derniers se dérouleront les 6, 13 et 20 septembre au Bourg, à Rochebraud et au Court et débiteront en fin de matinée. Le conseil municipal, valide le budget de 2 640 euros.

- **Délibération n° 2026-07-004 examinée le 03/07/2026 – Budget : remboursement de frais engagés.**

M. Lionel GUILLOT, Maire, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

A l'unanimité, le conseil municipal valide le remboursement de la somme de 37,11 euros à M. Lionel GUILLOT qui a dû régler avec ses deniers personnels un achat suite au dysfonctionnement d'une carte de paiement professionnelle.

- **Délibération n° 2026-07-005 examinée le 03/07/2026 – Indemnités de fonction des élus.**

M. Dorian RUDELLE a indiqué ne pas vouloir prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

A l'unanimité, le conseil municipal fixe les indemnités de fonctions des élus de la façon suivante :

- **Maire** : 55,7 % de l'indice terminal de la fonction publique ;
- **Adjoints** : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint ;
- **Adjoint avec modulation dû à la charge de travail et à la responsabilité de la délégation** : 14,58 % de l'indice brut terminal de la fonction publique par adjoint ;
- **Conseiller municipal ayant délégation** : 4,86 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- **Délibération n° 2026-07-006 examinée le 03/07/2026 – Associations : demande de subvention de FESTY'LOUB.**

M. Lionel GUILLOT, Maire, sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

M. Dorian RUDELLE a indiqué ne pas vouloir prendre part au vote de ce point de l'ordre du jour.

Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association FESTY'LOUB dans le cadre de l'organisation de la fête patronale 2026.

- **Délibération n° 2026-07-007 examinée le 03/07/2026 – Associations : demande de subvention de ARABESQUE.**

Mme Claire BONNARD-MAZZOLINI sort de la salle et ne participe donc ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal valide le versement d'une subvention de 600 euros à l'association ARABESQUE dans le cadre de l'organisation de la fête du jeu 2026.

- **Délibération n° 2026-07-008 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : acquisition de 2 écrans numériques interactifs pour l'école.**

Le conseil municipal valide l'acquisition de deux écrans numériques interactifs pour l'école pour un montant maximum de 4 150 euros.

- **Délibération n° 2026-07-009 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : aménagement d'un local de rangement au groupe scolaire.**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission communale « EPATAU », retient l'offre de l'entreprise BATINOV pour la création d'un local de rangement à l'école et la réfection de la peinture de la salle pluriactivités. Montant : 6 445,12 euros TTC.

- **Délibération n° 2026-07-010 examinée le 03/07/2026 – Marchés Publics : acquisition d'une débroussailleuse.**

Le conseil municipal, sur proposition de la commission communale « EPATAU », retient l'offre de l'entreprise VACHER pour l'achat d'une débroussailleuse. Montant : 721,66 euros TTC.

- **Délibération n° 2026-07-011 examinée le 03/07/2026 – Aménagement : validation de fiches actions du Programme d'Aménagement Durable (PAD).**

[Arrivée de Mme Gaëlle BARADUC]

A l'unanimité, le conseil municipal décide de valider 2 fiches actions du PAD réalisé en 2025 :

- Fiche n°1 : « Les mobilités et le stationnement » et notamment la création d'un itinéraire piéton pour relier les Palennes à la zone sportive.
- Fiche n°3 : « Valorisation des entrées depuis la RD227 » avec des aménagements visant à sécuriser les entrées du Bourg, à améliorer le cadre paysager et à affirmer le caractère de « rue de bourg » de la RD227.

- **Délibération n° 2026-07-012 examinée le 03/07/2026 – Foncier : conclusion d'un bail emphytéotique entre la commune et l'association de la chasse pour la parcelle communale ZS 12 sise Le Suc du Montel ».**

Mme Evelyne GARDARIN et M. Christophe DUMAS sortent de la salle, ne participent ni aux débats, ni au vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, propose d'établir un bail emphytéotique avec l'association de la chasse pour la parcelle communale ZS 12. La durée du bail est fixée à 30 ans pour un montant annuel de 10 euros.

- **Délibération n° 2026-07-013 examinée le 03/07/2026 – Foncier : vente de terrains communaux constructibles aux Palennes.**

Le conseil municipal, à l'unanimité, délibère pour une publication d'annonce pour la vente de 4 terrains communaux. Après étude, un prix de mise en vente de 44 euros/m² est fixé.

Les offres reçues seront étudiées à chaque conseil municipal qui suit.

- Délibération n° 2026-07-014 examinée le 03/07/2026 – Foncier : installation d'un capteur mesurant les déformations du sol.

A l'unanimité, le conseil municipal est favorable pour l'installation d'un capteur permettant la surveillance de l'activité sismique et volcanique sur l'école.

- Délibération n° 2026-07-015 examinée le 03/07/2026 – Vie communale : modification de la dénomination d'une commission communale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier le nom de la commission communale « vie des villages » en « vie des hameaux ».

- Délibération n° 2026-07-016 examinée le 03/07/2026 – Patrimoine : modification règlement intérieur de location des salles communales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, souhaite amender le règlement de location des salles communales. Le règlement sera annexé aux conventions de location.

- Délibération n° 2026-07-017 examinée le 03/07/2026 – Désignation d'un référent CLIC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Catherine FAIDIT comme référente CLIC.

- Délibération n° 2026-07-018 examinée le 03/07/2026 – Désignation du représentant CLECT.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne M. Lionel GUILLOT comme représentant de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).